



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Des Rives tenue le mardi 17 octobre 2023 à la salle de conférence.

Membres présents

Bouchard, Nathalie

Dubé, Mélanie

Ducharme, Alexandre

Gosselin, Philippe

Guertin-Chicoine, Fannie

Patenaude, Sabrina

Provencher, Martine

Sayegh, Isabel

Vachon, Suzie

Membres absents

Meda, Laetitia

Meunier, Benoit

1. Ouverture de la séance

Ouverture de la rencontre à 18 h 46 .

2. Vérification des présences et du quorum

Le quorum est atteint.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Monsieur Philippe Gosselin, appuyée par Madame Isabel Sayegh.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Élection du président et vice-président ainsi que du représentant au comité de parents

Madame Mélanie Dubé est nommée à titre de présidente par acclamation.

Madame Fannie Guertin-Chicoine est nommée à titre de vice-présidente par acclamation.

Madame Suzie Vachon est nommée à titre de représentante au comité de parents par acclamation et Madame Laetitia Meda est nommée à titre de substitut au poste de représentante au comité de parents par acclamation.

5. Parole au public

Aucun.

6. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

L'adoption du procès-verbal du 13 juin 2023 est proposée par Madame Nathalie Bouchard, appuyée par Madame Mélanie Dubé.

Le procès-verbal du 13 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

7. Nomination d'un représentant de la communauté (art.42.5)

Il est possible d'élire une personne n'ayant aucun lien avec l'école n'étant ni un parent ni un employé. Par contre, il n'y a aucune nomination jusqu'à présent.

8. Dénonciation d'intérêt

Monsieur Alexandre Ducharme explique les documents à compléter et à signer par les membres parents. Ceux-ci s'engagent à les remettre à la fin de la rencontre.

9. Adoption des jours, dates, heures et lieux de réunion (art. 67)

Il doit y avoir au minimum 5 rencontres durant l'année.

Les membres ont reçu une proposition de calendrier des rencontres par courriel.

Après consultation, il a été décidé que les rencontres auraient lieu les mardis à 18 h 45 aux dates suivantes :

14 novembre 2023 – 23 janvier 2024 – 19 mars 2024 – 7 mai 2024 – 11 juin 2024

L'adoption du calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024 de l'école Des Rives est proposée par Madame Sabrina Patenaude, appuyée par Madame Suzie Vachon.

Le calendrier des rencontres 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

10. Adoption des «Règles de régie interne du Conseil d'établissement»

Tous les membres ont reçu le document. Monsieur Alexandre Ducharme en fait un bref survol avec les membres.

Monsieur Ducharme rappelle que les membres sont présents pour l'ensemble des élèves de toute l'école et non seulement pour des intérêts personnels.

L'adoption des «Règles de régie interne du conseil d'établissement» est proposée par Madame Suzie Vachon, appuyée par Madame Mélanie Dubé.

Le document des «Règles de régie interne du conseil d'établissement» est adopté à l'unanimité.

11. Information

11.1 De la présidente

Madame Mélanie Dubé nomme sa joie d'avoir un second mandat au conseil d'établissement de l'école et souhaite une belle année à tous.

11.2 Du représentant au Comité de parents

Aucun.

11.3 Des représentants du personnel enseignant

L'année est bien entamée.

En tant que membre du CPE (comité de participation des enseignants), Madame Isabel Sayegh tient à faire un petit compte rendu des rencontres auprès des membres du CÉ. Les enseignants tentent d'élire des représentants de chaque département et/ou secteur au CPE. Les rencontres se déroulent très bien depuis le début de l'année. L'un des sujets abordés lors des dernières rencontres était le code noir.

Un membre parent désire savoir comment les élèves de l'école Des Rives ont vécu l'évènement du code noir qui s'est déroulé à l'école Armand-Corbeil. Un membre enseignant confirme que tout s'est bien passé dans le calme.

Un membre parent s'informe sur les procédures advenant un code noir à l'école. La direction explique que le guide de procédures est envoyé à tout le personnel en début d'année, mais qu'en raison de la nature de ce code, aucune pratique n'a lieu. De plus, un ajout en lien avec le «point noir» pour l'ensemble des locaux est prévu.

L'habituel diner hot dog de début d'année a eu lieu. Il s'agit d'un évènement très apprécié de tous.

Les activités parascolaires connaissent une grande popularité.

Le voyage à New York avec des élèves de 5^e secondaire aura lieu cette semaine.

De plus, Madame Sayegh informe les membres qu'à la suite d'un désistement, elle siègera au CA du CSSDA.

11.4 Du représentant du personnel de soutien et du personnel professionnel

Aucun représentant du personnel professionnel n'a été nommé pour le moment, mais nous nous attendons à ce qu'un représentant du personnel professionnel soit présent à compter du prochain CÉ.

Madame Sabrina Patenaude, représentante du personnel de soutien, se présente. Il s'agit d'un très beau d'année dans l'ensemble. La majorité des postes de surveillants ont été pourvus cette année, ce qui a un impact très positif. En effet, il y a plus d'adultes pour superviser l'ensemble des élèves durant l'heure du dîner.

11.5 Du représentant des élèves

Aucun.

11.6 Du représentant de la Communauté

Aucun.

11.7 De la direction

Retour sur la rentrée 2023

L'école Des Rives a connu une belle rentrée scolaire 2023.

Malgré la grande pénurie de main-d'œuvre, l'école Des Rives est chanceuse puisque la grande majorité des postes sont pourvus. Quelques postes d'enseignants ont été pourvus par des enseignants NLQ (non légalement qualifié). Toutefois, le CSSDA offre un service de

coaching en plus des 2 mentors afin de bien accompagner et aider ces nouveaux enseignants.

La Ville de Terrebonne s'est dotée de 2 policiers communautaires qui ne sont pas uniquement attirés aux écoles. L'école Des Rives a été sollicitée par la Ville de Terrebonne concernant un projet. La direction a donc rencontré le capitaine de police à cet effet. Ce projet consiste à ce que l'école engage un policier à temps plein payant ainsi son salaire pour l'année complète. Ce projet ne répond pas spécifiquement aux besoins de l'école, d'autant plus que cela obligerait la diminution de nos effectifs d'au moins 2 T.E.S. école.

Comme mentionné par les enseignants, le diner hot dog a été très apprécié. Tout le monde participe à ce succès chaque année.

La journée des portes ouvertes a eu lieu le 14 octobre dernier. L'évènement s'est très bien déroulé. Nous avons reçu de très beaux et très nombreux commentaires.

Un membre parent mentionne qu'il est difficile pour les familles de visiter les différentes écoles lorsque les portes ouvertes ont lieu en même temps. La direction confirme que les écoles de la MRC des Moulins se sont concertées afin d'établir le calendrier des portes ouvertes afin d'éviter que plusieurs événements se tiennent en même temps. Il est cependant difficile d'arriver à éviter tout conflit d'horaire puisque les portes ouvertes sont très tributaires des disponibilités du personnel des écoles les fins de semaines.

Bulletin et autres modalités de communication visant à renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (art. 89.1)

Le régime pédagogique habituel est maintenu cette année. Il y aura donc 3 bulletins et une 1^{re} communication.

Cette année, en guise de rencontre d'information de début d'année, les enseignants devaient offrir l'une des trois options suivantes pour informer les parents de leur mode de fonctionnement en classe :

- Préparer une capsule vidéo pour les parents permettant de se présenter et de présenter le fonctionnement de leur classe pour l'année;
- Envoyer, par courriel, un syllabus complet incluant une photo de l'enseignant expliquant le fonctionnement de leur classe pour l'année;
- Offrir une plage horaire de rencontres par TEAMS aux parents de leurs groupes permettant de se présenter et de présenter le fonctionnement de leur classe pour l'année.

Les parents mentionnent apprécier la formule proposée et tous sont unanimes sur le fait que cette rencontre n'a pas besoin d'être en présentiel. Par contre, la possibilité de regrouper l'ensemble des capsules vidéo et des syllabus en un seul courriel ou que ceux-ci soient accessibles via TEAMS serait à envisager afin de diminuer le nombre de courriels reçus par les parents lors de cette opération.

12. Dépôt pour consultation

Aucun.

13. Dépôt pour adoption

13.1 Sorties et activités éducatives 2023-2024

Monsieur Alexandre Ducharme présente le tableau des activités pour l'ensemble de l'école pour l'année scolaire 2023-2024. Ce calendrier qui a été approuvé par le CPE. La direction s'engage à faire parvenir par courriel ledit tableau aux membres du conseil d'établissement.

Les enseignants et/ou intervenants peuvent présenter des propositions de sortie au CPE. Les membres du CPE devront voter afin d'approuver les différentes demandes.

L'adoption du calendrier des sorties et activités éducatives 2023-2024 est proposée par Madame Suzie Vachon, appuyée par Madame Fannie Guertin-Chicoine.

L'ensemble des sorties et activités éducatives 2023-2024 est adopté à l'unanimité.

13.2 Délégation de pouvoir pour les sorties et activités

Comme les sorties et activités doivent être approuvées par le CÉ, cette délégation de pouvoir est donnée à la direction d'école par les membres du CÉ afin de lui permettre d'autoriser des sorties qui ne requièrent pas de frais et qui ont lieu dans le cadre de l'horaire régulier.

L'adoption de la délégation de pouvoirs pour les sorties est proposée par Madame Suzie Vachon, appuyée par Madame Fannie Guertin-Chicoine.

La délégation de pouvoirs pour les sorties est adoptée à l'unanimité.

13.3 Budget annuel du Conseil d'établissement

Le budget annuel pour le CÉ est habituellement de 500\$. Monsieur Alexandre Ducharme propose de conserver cette même somme cette année.

L'adoption du budget de 500\$ pour le conseil d'établissement cette année est proposée par Madame Nathalie Bouchard, appuyée par Monsieur Philippe Gosselin.

Le budget du CÉ est adopté à l'unanimité.

13.4 Orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (PPP)

Les membres ont reçu les documents par courriel.

La direction donne des explications concernant la mesure M32 en lien avec les programmes régionaux. De plus, Monsieur Ducharme rappelle que l'école Des Rives accueille 3 programmes régionaux et explique les particularités de chacun des programmes.

Un membre parent questionne sur les critères d'acceptation à ces programmes. La direction explique le processus d'acceptation qui consiste à faire une moyenne générale des principales matières et de vérifier les recommandations fournies par les enseignants de 5^e année.

Une seconde question concerne le processus d'acceptation des élèves de 2^e et 3^e secondaire en lien avec l'élargissement des groupes. La direction mentionne que lors de l'opération

choix de cours, les élèves sont rencontrés. Par la suite, les dossiers de ceux et celles qui auront démontré de l'intérêt et qui respecteront les critères de sélection seront étudiés. De plus, les élèves fréquentant d'autres établissements scolaires peuvent soumettre leur candidature en communiquant avec l'école.

Un membre questionne sur la possibilité d'augmenter le nombre de groupes des programmes régionaux en raison du nombre élevé de demandes. La direction explique que puisque l'école a l'obligation d'assurer un service aux élèves du bassin et que puisque les programmes ne visent pas uniquement les élèves du bassin et que nous manquons présentement de place un peu partout dans nos écoles secondaires l'ajout de groupes de concentration est présentement interdit par le Centre de service afin de nous assurer de desservir les élèves de notre bassin en priorité.

L'adoption des orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes est proposée par Madame Fannie Guertin-Chicoine, appuyée par Madame Sabrina Patenaude. Adopté à l'unanimité.

14. Levée de la séance

La levée de la séance est proposée à 20 h 15 par Madame Mélanie Dubé, appuyée par Madame Isabel Sayegh. La levée de la séance est adoptée à l'unanimité.

La présidente
Mélanie Dubé

Le directeur
Alexandre Ducharme

La secrétaire
Martine Fernet-Rauzon